

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Devant la menace de notre système de protection sociale, le Conseil économique social et environnemental a été saisi par le gouvernement sur l'intitulé *Assurer l'avenir de l'assurance maladie*.

La section des affaires sociales et de la santé a fait un certain nombre de préconisations, compte tenu de l'augmentation des dépenses, dues à la prise en charge des maladies chroniques, de maladies nouvelles, de molécules coûteuses..., associée au déficit structurel et des recettes incertaines.

Le CESE insiste sur le principe d'une assurance maladie solidaire, la qualité de l'offre et l'efficacité des dépenses.

De nombreuses préconisations ont été faites pour tenter de réduire les dépenses de soins tout en améliorant la qualité de l'offre et la couverture territoriale.

Le groupe se félicite que la prévention ait fait l'objet d'un débat dans la section et ait retenu l'attention des conseillers, cette prévention devant commencer depuis l'enfance.

Concernant la réduction des inégalités, les mesures incitatives pour favoriser l'installation des médecins dans les zones de faible couverture médicale est fondamentale, comme il est aussi important dans ces zones d'avoir des regroupements de professionnels sous la forme de centres pluridisciplinaires ou de cabinets de groupe.

Dans le parcours des soins, le CESE insiste sur la réduction des actes inutiles par un suivi personnalisé des patients. Cela est très séduisant mais ce type de suivi est déjà en vigueur et les résultats ne sont pas probants. Il faut certainement aller plus loin.

Le CESE insiste sur l'importance de la mise en place des alternatives à l'hospitalisation dans le but de réduire les dépenses. Cela paraît logique mais le groupe insiste sur la nécessité d'une évaluation du système de la tarification à l'activité dans les hôpitaux.

Si le groupe accueille favorablement les préconisations sur la qualité de l'offre, il est réservé en ce qui concerne le financement de l'assurance maladie. En effet, plusieurs pistes ont été avancées, mais sans aucune orientation.

Certes, le groupe reconnaît le travail effectué par la section en un temps limité. Toutefois il souhaite, compte tenu de l'extrême faiblesse de la densité médicale dans les régions ultramarines, que le CESE mène une étude spécifique.

Le groupe a voté l'avis.